

Installation et démontage

L'installation des stands devra être terminée à 9h00, début de la manifestation. Tous les véhicules des exposants devront être évacués du Cours, de la place Nationale et des rues de la vieille ville à 8h45. Le parking de la salle des fêtes sera à leur disposition.

En cas d'absence, à partir de 8h15, l'emplacement deviendra disponible.

Le remballage et le démontage des stands ne pourront commencer qu'après la fin de la manifestation, à partir de 19 heures.

Le chèque de caution sera remis une demi-heure avant la clôture.

Véhicule

Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur le Cours, la place Nationale ou les rues de la vieille ville et ce, pendant toute la durée de la manifestation. Des membres du comité d'organisation seront sur place pour surveiller le matériel lorsque l'exposant ira garer son véhicule.

L'OFFICE DE TOURISME et l'Association LES ARTS Ô SOLEIL se réservent le droit de refuser ou d'expulser toute personne contrevenant au présent règlement, à la bonne qualité ou à l'esprit de la manifestation « **FÊTE DE LA FIGUE LONGUE NOIRE DE CAROMB** ».

Qui contacter ?

Pépiniéristes, producteurs de figues et artisans gastronomie de terroir :

Office de Tourisme de Caromb
64 place du Cabaret
84330 CAROMB
Tél. : 04 90 62 36 21
otcaromb@wanadoo.fr



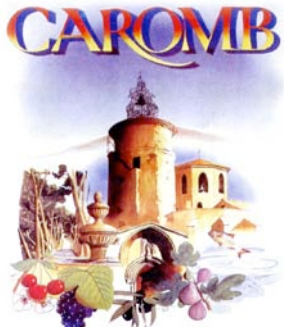
4ème Fête de la Figue Longue Noire de Caromb

Dimanche 11 Juillet 2010

CAROMB en Vaucluse

Entrée libre

Office de Tourisme – 64, place du Cabaret – 84330 Caromb
Tél : 04 90 62 36 21 – www.fetedelafigue-caromb.com



Fête de la Figue Longue Noire de Caromb Marché Gastronomie de Terroir et Artisanat d'Art Dimanche 11 Juillet 2010

L'OFFICE DE TOURISME de CAROMB en Vaucluse avec le concours de l'association LES ARTS Ô SOLEIL organise la « Fête de la Figue Longue Noire de Caromb » qui se déroulera à CAROMB, sur le Cours, la place Nationale et dans les rues de la Vieille Ville, le dimanche 11 Juillet 2010.

Cette manifestation s'adresse à tous les pépiniéristes, producteurs et artisans actifs autour des produits gastronomiques de terroir, ainsi qu'aux artistes professionnels ou amateurs, peintres, sculpteurs, artisans d'art, etc.

Horaires pour le public

Dimanche de 9 h à 19 heures

Inscriptions

Les pépiniéristes, producteurs, artisans, artistes désirant participer à la manifestation, devront faire parvenir leur dossier à l'OFFICE DE TOURISME (gastronomie de terroir, produits de bouche) accompagné des droits correspondants, le plus tôt possible mais au plus tard le 13 juin 2010.

Le bulletin d'inscription en fin de document précise l'adresse de retour.

Les participants devront joindre à leur bulletin d'inscription un justificatif récent de leur carte d'artisan et leur numéro SIRET ainsi que, dans la mesure du possible, une documentation sur leurs produits.

Sauf cas de force majeure, en cas de défection ou d'impossibilité et après inscription à la manifestation, les droits d'exposition resteront acquis à l'organisateur.

En cas de participation non retenue, le dossier et les chèques seront retournés au candidat, au plus tard le 20 juin 2010, étant précisé toutefois qu'un courrier électronique leur sera envoyé dans les plus brefs délais.

Assurance

Chaque participant doit être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

L'OFFICE DE TOURISME de CAROMB et l'Association LES ARTS Ô SOLEIL déclinent toute responsabilité en cas de casse, de perte, de vol, d'incident ou d'accident qui pourraient survenir lors de la manifestation.

Productions de Terroir

Chaque exposant devra présenter au minimum une, voire plusieurs productions ou créations sur le thème de la figue, (charcuterie, fromages, pâtisserie, confiserie, alcools, etc.)

Les exposants gourmets sont conviés à participer au concours de gastronomie autour de la Figue (règlement à demander en cochant la case correspondante sur le bulletin d'inscription)

Les producteurs de figues s'engagent à ne vendre que la figue longue noire de Caromb.

Les pépiniéristes s'engagent à ne vendre que des plants de figuiers de la variété Noire de Caromb.

Emplacement

L'emplacement réservé à chaque participant est de 4m linéaires au maximum, en extérieur. Chaque exposant devra se munir de son matériel d'exposition et de protection contre les éventuelles intempéries. Il est interdit de céder ou sous-louer son emplacement, de le permuter avec un autre exposant sans accord préalable de l'organisateur.

Repas

Un repas exposant, au prix de 9 Euros par personne, sera servi sur la place du Cabaret (face à l'Office de Tourisme) à partir de 12h30. S'inscrire en cochant la case correspondante sur le bulletin d'inscription et en mentionnant le nombre de repas souhaité.

Accueil

Les exposants sont invités à se présenter sur la place du Cabaret à partir de 7h00. Ils seront alors dirigés vers leur emplacement

A son arrivée, chaque participant se verra remettre une enveloppe contenant des informations pratiques ainsi qu'un carton portant son nom et sa provenance (en français et en provençal). Ce carton devra être placé par l'exposant, en évidence, sur son stand, pendant toute la durée de la manifestation, ce qui permettra au public de l'identifier plus facilement. L'enveloppe contiendra également le ou les tickets-repas.